



Séance ordinaire du 27 mars 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept mars à 18 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-et-un mars, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christophe CHARLES, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Étaient présents : Christophe CHARLES, Mathilde DESMONS, Abdelmalik SINI, Marie-José FACQ, Lydie VALLIN, Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Rudy CARLIER, Djamel BOUTECHICHE, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Dorothée LORTHIOS, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK, Carine FIEUW

Absents ayant donné procuration : Franck VALEMBOS à Marie-José FACQ, Didier SZYMANEK à Bernard CZECH, Chantal WAGON à Abdelmalik SINI, Brahim NOUI à Georges LEMAITRE, Corinne DESPREZ à Monique MARLAIRE

Absents : Séverine LASNEAU, Laurent JOVENET

Monsieur Djamel BOUTECHICHE a été désigné secrétaire de séance

27 - BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERES ANNÉE 2024

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que conformément à l'article L. 2241-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal est appelé à délibérer sur le bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières réalisées par la commune, sur son territoire pendant l'exercice budgétaire de l'année 2024, retracé par le compte administratif auquel ce bilan sera annexé.

En effet, comme le précise l'article L 2241-1 du code Général des Collectivités Territoriales « *le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, sous réserve, s'il s'agit de biens appartenant à une section de commune des dispositions des articles L. 2411-2 à L. 2411-19.*

Le bilan des acquisitions et cessions opérées sur le territoire d'une commune de plus de 2000 habitants par celle-ci, ou par une personne publique ou privée agissant dans le cadre d'une convention avec cette commune, donne lieu chaque année à une délibération du conseil municipal.

Dès lors, dans le cadre de ces dispositions, Monsieur le Maire présente à l'assemblée délibérante du bilan des acquisitions et cessions d'immeubles ou de droits réels immobiliers réalisés par la commune au titre de l'année 2024 ci annexé ;

Il est proposé au Conseil Municipal lors du vote du budget :

- de prendre acte dudit bilan annexé ;
- de reconnaître l'exactitude des décisions prises au cours de l'année 2024.

Le Conseil Municipal,

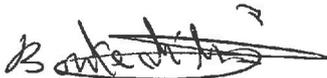
Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Prend acte dudit bilan annexé,

Reconnait l'exactitude des décisions prises au cours de l'année 2024.

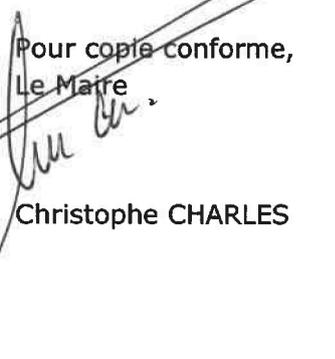
Le Secrétaire de Séance



Djamel BOUTECHICHE



Pour copie conforme,
Le Maire



Christophe CHARLES

BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERES
TABEAU DES ACQUISITIONS IMMOBILIERES ANNEE 2024

Date DCM/ DPU	Localisation	Désignation du bien	Références cadastrales/ superficie	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de vente/ montant	Origine de la propriété
Délibération du 12 décembre 2022 et 30 novembre 2023	Lieudit les VINGT CINQ (rue Léo Lagrange)	Immeuble non bâti	Parcelles cadastrées section B n° 6150 issue de la parcelle B n° 1818 pour 5000 m²	NORÉVIE	COMMUNE D'AUBY	13 500 €	Acte du 17/09/2024 par Maître Laurent DIETSCH
Délibération du 12 décembre 2022	5 et 7 rue du Général de Gaulle	Immeubles bâtis	Parcelles cadastrées section B n° 1328, B 1329, B 5404	Société dénommée G12	COMMUNE D'AUBY	260 000 €	Acte du 29/03/2024 par Maître DELCOURT
Délibération du 09 avril 2024	Rue Léon Blum	immeuble non bâti	Parcelle cadastrée B 2882 (10 ca)	Madame Jacqueline Lebbe et Monsieur Grattepanche	COMMUNE D'AUBY	1 € symbolique	Acte du 28/05/2024 par Maître DELCOURT
Décision directe du 05 décembre 2023	rue Jules Ferry	Immeuble bâti (dépendance)	Parcelle cadastrée section B n°2719	Monsieur Jean Paul Khireddine et Monsieur Philippe Jean Khireddine	COMMUNE D'AUBY	16 500 €	Acte du 23/01/2024 par Maître TOQUEL

Envoyé en préfecture le 02/04/2025
 Reçu en préfecture le 02/04/2025
 Publié le
 ID : 059-215900283-20250327-D_20250327_27-DE



BILAN ANNUEL DES ACQUISITIONS ET CESSIONS IMMOBILIERES OU DE DROITS REELS IMMOBILIERS
TABLEAU DES CESSIONS IMMOBILIERES ANNEE 2024

Date DCM/ DPU	Localisation	Désignation du bien	Références cadastrales/ superficie	Identité du cédant	Identité de l'acquéreur	Conditions de vente/ montant	Origine de la propriété
Délibération du 28 septembre 2023	24 rue Jean Jaurès	Immeuble bâti	Parcelles cadastrées section B n°1629 pour 03 a 65 ca	COMMUNE D'AUBY	Monsieur Charles D'hondt et madame Véronique Vandermissen	78 200 €	Acte du 11/06/2024 par Maître DELCOURT
Délibération en date du 12 décembre 2022	Rue Mirabeau et Marais de Raimbeaucourt	immeuble non bâti	Parcelles cadastrées section A 3406, AB 413, 416, 418, 420, 241, 242, 243 Pour une contenance de 45 a 03 ca	COMMUNE D'AUBY	DOUAISIS AGGLO	1 € symbolique	Acte du 21/02/2024 et du 27/02/2024 par Maître DELCOURT
Délibération en date du 16 mars 2023	Rue Jean Jacques Rousseau	immeuble non bâti	Parcelle cadastrée section A 3086 p pour 16 m ²	COMMUNE D'AUBY	ENEDIS	1 € symbolique	Acte du 13/05/2024 par Maître Sophie DUBOIS
Délibération du 22 juin 2023	Voie de Douai (sans numéro)	immeuble non bâti	B 6140 de 173 m ² (issue de la division de la parcelle B n° 4842)	COMMUNE D'AUBY	Département du Nord	1 euros	Acte administratif du 30/12/2024 par le département Nord
Délibération en date du 06 septembre 2022, du 28 juin 2022 et 08 octobre 2024	1 rue Jean Jaurès	immeuble bâti	Parcelle cadastrée B 2726, 5913, 6259, 6262 pour 40 a 21ca	COMMUNE D'AUBY	Norvèie	63 000 €	Acte du 11/12/2024 par Maître Delcourt

Envoyé en préfecture le 02/04/2025

Reçu en préfecture le 02/04/2025

 S²LO

Publié le

ID : 059-215900283-20250327-D_20250327_27-DE